



REGISTRE PUBLIC D'ACCESSIBILITÉ



Hôpital Privé de la Miotte

Belfort



BIENVENUE

À L'HÔPITAL PRIVÉ DE LA MIOTTE

L'Hôpital Privé de la Miotte est un établissement recevant du public de 3^{ème} catégorie, du groupe Vivalto Santé.

Tous les établissements recevant du public, doivent mettre à disposition des usagers un document, appelé Registre Public d'Accessibilité (RPA), afin de communiquer sur le niveau d'accessibilité.

Ce registre doit être simple et compréhensible, c'est un véritable outil de communication entre l'établissement et le public.

C'est également un moyen de promouvoir la qualité de l'accueil et de l'attention portée à chacun.

Le Registre Public d'Accessibilité est disponible à l'accueil et sur notre site internet.



Présentation de l'établissement

p.4 ≥ Identification de l'établissement

p.5 ≥ Répartition des locaux par niveaux

IDENTIFICATION DE L'ÉTABLISSEMENT



Raison sociale :

Hôpital Privé de la Miotte



: 15, Avenue de la Miotte, 90 002 Belfort Cedex



: hopitalprivemiotte-belfort.vivalto-sante.com



: 03.84.55.52.52

L'accueil est joignable de 08h00 à 19h00 du lundi au vendredi.

Représentant de la personne morale : **Olivier DECOSTER, Directeur Général**

SIRET : **803 383 124 000 10**

APE : **8610Z**

Activité : **Etablissement de soins MCO**

Année d'ouverture : **1989**



RÉPARTITION DES LOCAUX PAR NIVEAUX



- L'établissement est composé d'un seul bâtiment avec, une partie sous-sol non accessible au public.
- Etablissement de santé MCO composé d'un bâtiment unique avec 4 niveaux et un Rez-de-jardin non accessible au public.
- A l'extérieur du bâtiment se trouvent le groupe électrogène, le local transformateur et les fluides médicaux.

REZ-DE-JARDIN

- La Pharmacie à Usage Interne (PUI), avec accès règlementé et sécurisé.
- Le local terminal des Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux (DASRI), avec accès règlementé et sécurisé par un code que seules les personnes habilitées connaissent.
- Le local linge sale.



Espaces interdits au public.

REZ-DE-CHAUSSÉE

- L'accueil, les bureaux d'admissions et la régulation
- Les consultations d'Anesthésie
- 2 ailes hébergeant une activité libérale (consultations des Praticiens, Radiologie, Scanner et CSNP), **indépendants de l'Hôpital Privé de la Miotte.**

RÉPARTITION DES LOCAUX PAR NIVEAUX



NIVEAU 1

- Le bloc opératoire
- Le secteur Fast Track dédié aux activités patient debout, sans hébergement.
- Le Fast Track est principalement dédié à la chirurgie ophtalmologique.

Les patients en situation de handicap, sont installés au niveau 2 et transférés en salle d'intervention par un brancardier. Ils bénéficient d'un parcours spécifique.

NIVEAU 2

Secteur de chirurgie ambulatoire comprenant :

- Des chambres particulières
- Des chambres doubles
- Une chambre PMR par aile
- Des box individuels

NIVEAU 3

Secteur de chirurgie conventionnelle (personnel 24 heures sur 24), comprenant :

- Des chambres particulières, toutes équipées de douches à l'italienne.
- Une chambre double par aile
- Une chambre PMR par aile

NIVEAU 4

- La Direction Générale
- Les Ressources Humaines
- La Comptabilité
- Le service de Sécurité Informatique
- Les Cadres de Santé
- Le Responsable de l'ingénierie Biomédicale
- Le Responsable Technique et sécurité
- La Responsable du bionettoyage

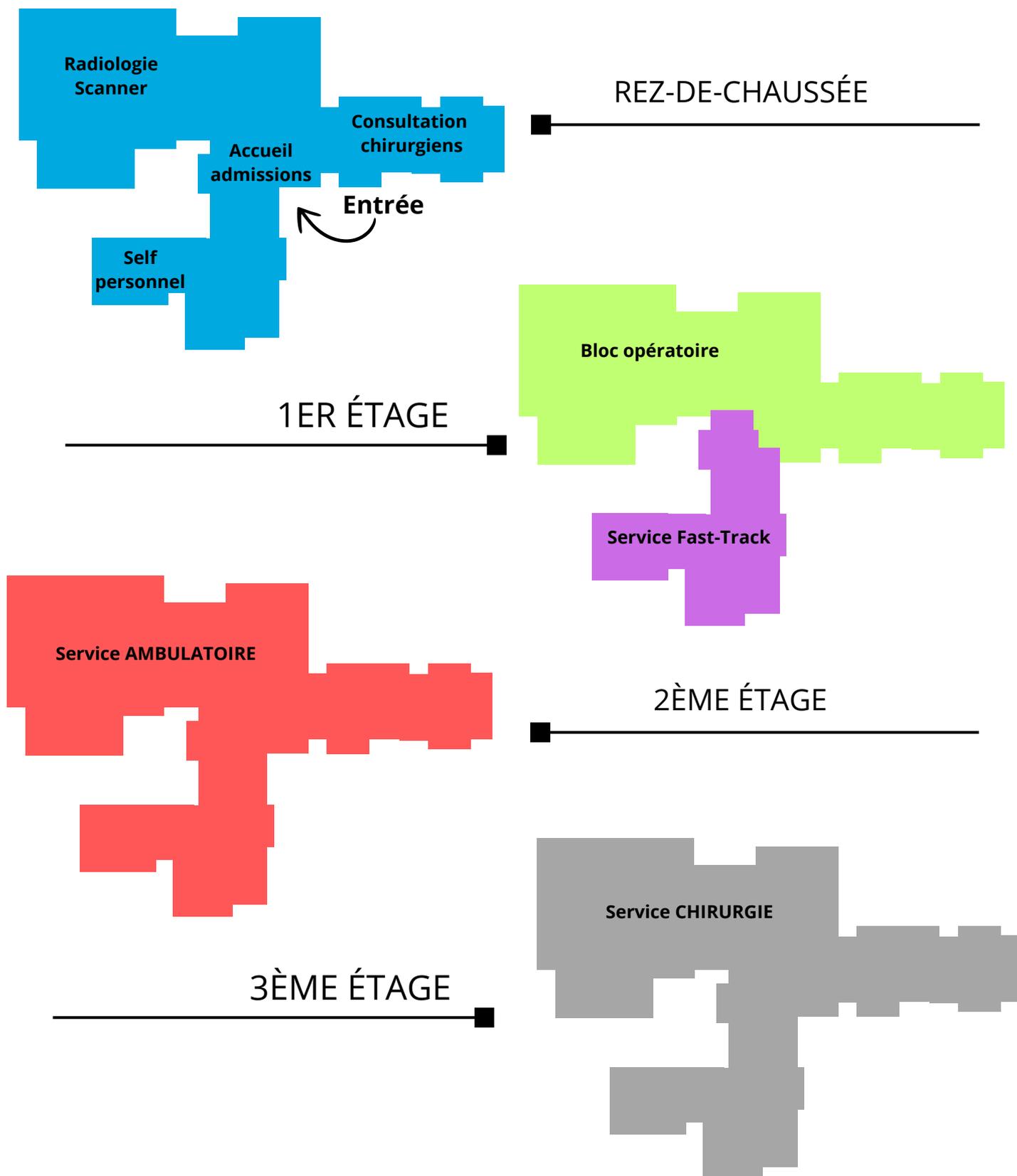
L'établissement adapte son accueil aux différentes situations de handicap.

Le bâtiment et tous les services proposés sont accessibles à tous.

Le personnel informe de l'accessibilité du bâtiment et des services.

La Direction s'engage à former son personnel.

RÉPARTITION DES LOCAUX PAR NIVEAUX





Les prestations proposées

p.9 ≥ Prestations délivrées

p.10 ≥ Droit des usagers

PRESTATIONS DÉLIVRÉES



Date de la dernière visite de commission de sécurité :

11 janvier 2024

AVIS FAVORABLE

PRESTATIONS DÉLIVRÉES AU PUBLIC



Parking



Accueil



**Salle
d'attente**



**Sanitaires
publics**



**Distributeurs
boissons,
sandwichs**



Consultations



**Hébergement
(chambre, salle de bain,
sanitaires, restauration)**



Bloc opératoire

Un diagnostic d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, a été établi par bureau VERITAS SOLUTIONS le 17/02/2025.

Des actions d'amélioration sont à prévoir au niveau du parking, avec la création d'un cheminement extérieur accessible aux PMR avec marquage au sol du passage piétons.

La mise en place de bandes de guidage tactiles et visuelles sur le cheminement, permettant le guidage des déficients visuels.

Requalification d'un cheminement existant en enrobé sur terrain naturel pour l'élargir à 1,20m de large minimum.

Les trottoirs de 9 cm sont à rabaisser au niveau des places de parking puis une pente de 10 % maximum pour rejoindre les enrobés neufs réalisés récemment.

Ces actions devront être conformes à l'annexe 6, de l'arrêté du 8 décembre 2014. Ces travaux sont envisagés sur l'année 2025/2026.

DROITS DES USAGERS



L'Hôpital Privé de la Miotte est sensible à l'accueil et à la bonne prise en charge des personnes à mobilité réduite ou porteuses de handicap.

Lorsque vous venez en visite, pour un rendez-vous ou une hospitalisation, l'Hôpital Privé de la Miotte dispose de **3 places PMR** pour 145 places de parking au total.

Afin que chacun prenne connaissance de ses droits en tant que patient

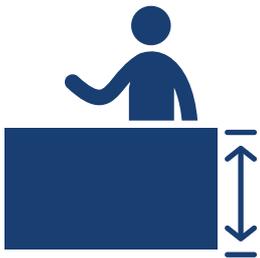


La **Charte Romain Jacob** est disponible à l'accueil, ainsi que dans tous les services, elle se situe dans les tableaux d'affichages à tous les étages.

Cette charte favorise l'amélioration de l'accès aux soins et à la santé des personnes en situation de handicap.

Est également disponible à l'accueil et dans tous les tableaux d'affichages des étages, la **Charte de la Personne Hospitalisée**, qui celle-ci est disponible en braille pour les personnes non voyantes.





De plus, une espace libre de 70 cm au minimum de hauteur sous la banque d'accueil est nécessaire pour le passage des genoux de la personne en fauteuil roulant.

Les portes principales desservant les locaux, ont une largeur minimale de 90 cm. Une fois ouvertes, ces portes doivent pouvoir laisser un espace de passage de 83 cm de large pour les fauteuils roulants.

Les bureaux d'admission sont également équipés de façon à ce que les personnes en fauteuil roulant puissent y accéder et remplir des documents si nécessaire.

Les personnes qui viennent à l'Hôpital Privé de la Miotte pour une hospitalisation et qui doivent se rendre dans les étages, peuvent emprunter les 2 ascenseurs à indications vocales (ouverture/ fermeture des portes et l'étage auquel ils s'arrêtent).

